



La compétitivité de la place financière suisse doit être renforcée

economiesuisse salue la décision de la CER-N de définir le renforcement de la compétitivité de la place financière suisse comme une tâche prioritaire de la FINMA. Jusqu'à présent, la FINMA s'est en effet focalisée, dans ses activités de surveillance, sur la protection des créanciers et la garantie du bon fonctionnement des marchés financiers.

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a accepté une initiative parlementaire du Conseiller national genevois Christian Lüscher. Celle-ci vise à inscrire, dans la loi concernée (la loi sur la surveillance des marchés financiers, LFINMA), la promotion de la réputation et de la compétitivité de la place financière suisse, comme une tâche à part entière de l'Autorité de surveillance des marchés financiers. À l'instar de Christian Lüscher, la majorité de la commission a estimé qu'un renforcement des activités de surveillance de la FINMA doit être associé à l'objectif explicite d'accroître la compétitivité de la place financière suisse. Les opposants considèrent, pour leur part, que la multiplicité des missions crée un conflit d'objectifs au sein de la FINMA, menaçant par conséquent sa crédibilité.

La FINMA passe à côté d'objectifs importants

Les buts de la surveillance des marchés financiers sont décrits à l'art. 5 de la LFINMA. D'après l'interprétation qu'en fait l'Autorité de surveillance des marchés financiers, les objectifs se focalisent sur la protection des créanciers et sur la garantie du bon fonctionnement des marchés financiers. De sorte que l'institution a volontairement ignoré la promotion de la réputation et de la compétitivité de la place financière suisse [cf. [Les objectifs stratégiques de la FINMA 2013-2016](#) et [une interview de Patrick Raaflaub dans la NZZ-Online du 14 décembre 2012](#)].

Un pas important pour renforcer la place financière suisse

economiesuisse se félicite donc de l'acceptation de l'initiative parlementaire par la CER-N. Elle permet de définir la promotion de la compétitivité comme une tâche prioritaire de la FINMA. Ce mandat formulé explicitement dans la loi revêt une grande importance pour la place financière suisse, qui comprend certes les banques, mais aussi les assurances, des bailleurs de fonds, la bourse suisse et les caisses de pension. En 2011, ce secteur a contribué à hauteur de 10,3 % au produit national brut. De plus, il représente plus de 6 % des emplois. Ces chiffres confirment donc l'importance de la place financière pour l'économie suisse, raison pour laquelle il faut la soutenir. L'adoption de l'initiative parlementaire de Christian Lüscher par le Parlement constituerait dès lors un pas important vers un renforcement actif de la place financière suisse.